



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
 \* \* \* \* \*  
**INTERDISANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES  
 SUR CHAUSSÉE ET EMPLACEMENTS MATÉRIALISÉS  
 POUR RÉFECTION DE MARQUAGES AU SOL  
 RUE JULES LOBET**

\* \* \* \* \*

Affiché le : 08 / 08 / 2023

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,  
 Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 et suivants,  
 Vu le *code de la route* et notamment l'article R 417.10,  
 Vu la demande de la SARL « TIRELIGNE » située à Charleville-Mézières en date du 07 Juillet courant en vue d'effectuer la réfection des marquages au sol sur la rue Jules Lobet pour le compte de la commune de Villers-Semeuse, les Mercredi 09 et Vendredi 11 Août 2023,  
 Considérant qu'il convient de prendre les mesures de police qui s'imposent pour permettre la réalisation de cette prestation par la SARL « TIRELIGNE » sur la rue Jules Lobet à Villers-Semeuse,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : LE STATIONNEMENT DE TOUT VÉHICULE SERA INTERDIT SUR CHAUSSÉE AINSI QUE SUR LES EMPLACEMENTS MATÉRIALISÉS ATTENANTS, RUE JULES LOBET, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Roger Gaignot, en vue de permettre la réfection de marquages au sol par la SARL « TIRELIGNE » de Charleville-Mézières, les MERCREDI 09 et VENDREDI 11 AOÛT 2023 à partir de 7 Heures et jusqu'à la fin de ces opérations. La réalisation de ces travaux s'effectuera par tronçons durant les deux journées précitées.

**ARTICLE 2** : Pendant toute la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, les intervenants de la SARL « TIRELIGNE » devront effectuer chaque manœuvre avec la plus grande précaution afin d'éviter tout accident.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera affiché dans le périmètre de la zone de travaux concernée par les agents des services techniques municipaux.

**ARTICLE 4** : *Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,* ainsi que les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
  
**Jérémy DUPUY**  
 2023-07-11 12:01:37

